

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 13 OCTOBRE 2026 (19 : 00)

SÉANCE PUBLIQUE

ASBL

1. ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque - Démission d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement

Le Conseil communal est invité à désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et à l'Organe d'administration de l'ASBL Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque

2. Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche - Présidence de la Ville de Binche

Le Conseil communal est invité à proposer un président pour l'Asbl du Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche représentant de la Ville de Binche pour une durée de 3 ans

FINANCES

3. Véhicule saisi sur la voie publique - Abandon à une société de dépannage

Le Conseil communal est invité à décider d'abandonner, à la société de dépannage requise par les Services de Police, le véhicule saisi sur la voie publique en contrepartie des frais d'entreposage.

SUBSIDES

4. Règlement d'octroi des subsides communaux en espèces

Le Conseil Communal est invité à approuver le règlement d'octroi des subsides communaux en espèces

5. Règlement d'octroi des subsides communaux en nature

Le Conseil Communal est invité à approuver le règlement d'octroi des subsides communaux en nature;

6. Règlement de prêt de matériel et d'aide de la Ville de Binche à l'occasion de l'organisation d'événements.

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement concernant le prêt de matériel et l'aide de la Ville de Binche à l'occasion de l'organisation d'événements.

REGIE FONCIERE

7. Notification de l'approbation des comptes de l'exercice 2025 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que les comptes de l'exercice 2025 de la Régie Foncière communale sont approuvés, tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 26 mai 2026.

8. Mise à disposition de locaux communaux au bénéfice du PATRO de Buvrinnes - convention.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 14/09/2026 marquant son accord sur la convention d'occupation à titre précaire relative à la mise à disposition de locaux dans l'ancienne maison communale d'Epinois au bénéfice du PATRO de Buvrinnes.

GESTION ET PROSPECTIVE

9. Dénonciation de la convention de partenariat relative à la Maison de l'Emploi

Par courrier du 13 juillet 2026, l'administratrice générale du Forem informe la Ville de Binche de la décision du Forem de mettre fin à la convention de partenariat qui la lie à la Ville moyennant préavis de 4 mois conformément à l'article 11.1 de la Convention.

Ce préavis prend cours à dater du 1er septembre 2026, mettant fin à la collaboration au 31/12/2026.

INTERCOMMUNALES

10. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 08 décembre 2026 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'IMIO du 08 décembre 2026.

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

11. Eclairage public - Service Lumière (hors OSP) - adhésion à la Charte d'éclairage public ORES ASSETS - Approbation

- adhérer à la Charte Eclairage public proposée par l'intercommunale ORES ASSETS, pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes constatées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses ou fixations, et ce au 1er janvier 2027 et pour une durée indéterminée ;
- charger le collège de l'exécution de la présente délibération.

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

12. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 433641-433642 - Année 2027 - Accord de principe

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 433641-433642 - Année 2027 », le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur l'estimation budgétaire du projet ayant pour objet "Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 421286-421287 - Année 2026", de l'auteur de projet ORES, au montant de 105.000,00 € hors TVA ou 127.050,00 €, 21% TVA comprise.
- financer la dépense par le crédit à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2027.

13. Acquisition de camionnettes de type "pick-up" à cabine simple et à cabine double pour le Service des Travaux - Approbation des conditions et du mode de

passation

Dans le cadre du marché « Acquisition de camionnettes de type "pick-up" à cabine simple et à cabine double pour le Service des Travaux », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures.
- approuver le cahier des charges N° 3611 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition de camionnettes de type "pick-up" à cabine simple et à cabine double pour le Service des Travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 71.000,00 € hors TVA ou 85.910,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- Lot 1 : Camionnette de type "pick-up" à cabine simple, estimé à 33.000,00 € hors TVA ou 39.930,00 €, 21% TVA comprise ;
- Lot 2 : Camionnette de type "pick-up" à cabine double, estimé à 38.000,00 € hors TVA ou 45.980,00 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 421/743-98 (n° de projet 20260034).

FABRIQUES D'EGLISE

14. Fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2026 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 après réformation - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026, votée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche en séance du 21 septembre 2026, réformée comme suit :

- Recettes : 131.828,15 € ;
- Dépenses : 131.828,15 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal versé par la Ville de Binche pour l'année 2026 reste inchangé et s'élève à 104.172,11 €. Un subside extraordinaire de la Ville est inscrit pour le montant réformé de 13.880,70 €.

15. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Budget – Exercice 2027 – Approbation du budget de l'exercice 2027 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 24 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, réformé comme suit :

- Recettes : 111.076,09 € ;
- Dépenses : 111.076,09 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2027 s'élève à 83.040,90 €.

16. Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2026 – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes - Décision

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes ;

- adresser la présente délibération :

* au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre – Rue du Longfaux, 105 à 7133 Buvrinnes ;

* à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

17. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2026 – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Décision

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies ;

- adresser la présente délibération :

* au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre – Rue du Longfaux, 105 à 7133 Buvrines ;

* à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

18. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 – Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 30 juillet 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027 comme suit :

- Recettes : 11.297,37 € ;

- Dépenses : 11.297,37 € ;

- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2027 s'élève à 8.791,25 €.

19. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 10 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy à Waudrez a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, réformé comme suit :

- Recettes : 18.957,00 € ;

- Dépenses : 18.957,00 € ;

- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2027 s'élève à 9.483,91 €.

20. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 24 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, comme suit :

- Recettes : 64.582,75 € ;

- Dépenses : 64.582,75 € ;

- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2027 s'élève à 55.092,40 €.

21. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2027 - Approbation du budget de l'exercice 2027 – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 24 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, comme suit :

- Recettes : 17.248,47 € ;

- Dépenses : 17.248,47 € ;

- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2027 s'élève à 12.799,02 €.

22. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2027 – Approbation du budget de l'exercice 2027 après réformation – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 20 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, réformé comme suit :

- Recettes : 26.849,34 € ;
- Dépenses : 26.849,34 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2027 s'élève à 16.745,16 €.

23. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2027 – Approbation du budget de l'exercice 2027 – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 24 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, comme suit :

- Recettes : 24.309,49 € ;
- Dépenses : 24.309,49 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2027 s'élève à 20.968,61 €.

24. Fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Épinois – Budget – Exercice 2027 – Approbation du budget de l'exercice 2027 – Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 24 août 2026 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine à Épinois a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2027, comme suit :

- Recettes : 14.391,24 € ;
- Dépenses : 14.391,24 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2027 s'élève à 8.659,63 €.

25. Fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray – Budget – Exercice 2027 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2027 – Décision

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2027 de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail de Bray.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame-du-Travail – Rue Roi Albert, 20B à 7120 Rouveroy ;
 - à l'administration communale d'Estinnes - Chaussée Bruneault, 232 à 7120 Estinnes ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

26. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2027 – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur budget de l'exercice 2027 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Décision

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur budget de l'exercice 2027 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies ;
- adresser la présente délibération :
 - * au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre – Rue du Longfaux, 105 à 7133 Buvrinnes ;
 - * à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

27. Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes – Budget – Exercice 2027 – Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le budget

de l'exercice 2027 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnnes - Décision

Le Conseil Communal est invité à :

- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2027 de la Fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnnes ;

- adresser la présente délibération :

* au Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre – Rue du Longfaux, 105 à 7133 Buvrinnnes ;

* à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

28. Enseignement Officiel Subventionné - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Modification de la désignation des conseillers techniques, à dater du 24 août 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 14 septembre 2026, point n°21, par laquelle il est invité à prendre acte de la modification de la désignation des Conseillers techniques pour la Commission Paritaire Locale.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

29. Enseignement pour Adultes (promotion sociale) - Année scolaire 2025-2026 - Organisation des cours - Décision

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2025-2026.

SPORTS ET JEUNESSE

30. Signature d'une convention pour l'installation de caméras de surveillance sur le site du Stade Domenico Schena - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la signature d'une convention entre la RUS Binche et la Ville de Binche relative à l'installation d'un système de surveillance sur le site du stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies pour une durée de 3 ans.

PLAN DE COHESION SOCIALE

31. Règlement d'ordre intérieur du jardin communautaire de la Ville de Binche

Le Conseil Communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'ordre intérieur relatif au jardin communautaire de la Ville de Binche.

POLICE ADMINISTRATIVE

32. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Leval-Trahegnies, route de Charleroi, n°293

33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7134 Péronnes-Lez-Binche, rue Joseph Lavenne n°4

34. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Mise en sens unique limité (SUL) de la rue des Garennes, en son tronçon compris entre

la rue de Namur et la rue du Presbytère.

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route consistant en la mise en sens unique limité (SUL) de la rue des Garennes, en son tronçon compris entre la rue de Namur et la rue du Presbytère.

**35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route -
Modification du stationnement et mise en place d'un dispositif ralentisseur
dans la rue des Garennes, en son tronçon compris entre la rue de Namur et la
rue du Presbytère.**

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route consistant en la modification du stationnement et en la mise en place d'un dispositif ralentisseur dans la rue des Garennes, en son tronçon compris entre la rue de Namur et la rue du Presbytère.

PROJET DE PROCES-VERBAL

**36. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 août 2026 -
Approbation**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 25 août 2026.